

**ARRETE N°2024-109 du 27 septembre 2024**

**LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF  
AU TITRE DE LA  
PROMOTION INTERNE 2024**

Le Président du CCAS de Saint-Nazaire,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne ;

VU n°2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Est inscrite sur la liste d'aptitude à l'accès par voie de promotion interne, au grade de conseiller socio-éducatif :

- **COADIC Sarah**

**ARTICLE 2** - la présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024, a une validité de 2 ans renouvelable deux fois, sur demande du fonctionnaire inscrit, un mois avant le terme de la validité de la liste :

- première réinscription à l'issue de deux années d'inscription : pour une 3<sup>ème</sup> année
- deuxième réinscription à l'issue de trois années d'inscription : pour la 4<sup>ème</sup> année.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera transmis au centre de gestion de Loire-Atlantique

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 5** - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'Île Gloriette B.P. 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Saint-Nazaire, le 27 septembre 2024,

Pour le Président,  
La Vice-Présidente,  
Dominique TRIGODET.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Trigodet".